

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/11/2008 10:29:35

Les titulaires du baccalauréat professionnel de Technicien Géomètre - topographe exerceront leur activité professionnelle en cabinet ou entreprise de géomètre-expert foncier, dans des sociétés de topographie, des entreprises du secteur de la construction ou des collectivités territoriales. **1 Domaines d'intervention**

Le titulaire du baccalauréat professionnel de Technicien Géomètre -topographe est amené à participer à l'ensemble des activités du géomètre. Ceci constitue un large panel de tâches très diverses, menées aussi bien en extérieur sur le terrain qu'en intérieur au bureau. Elles nécessitent l'utilisation d'un matériel de haute technicité : tachéomètres électroniques, appareils de levés robotisés, positionnement par satellite ainsi que de logiciels professionnels dédiés au calcul et au dessin assistés par ordinateur. Chaque projet est nouveau, chaque terrain a ses particularités, chaque contact (clients, élus, techniciens du BTP) est différent. Le titulaire du baccalauréat professionnel de Technicien Géomètre - topographe exerce ces activités dans cinq domaines d'intervention : 1.1. Topographie â€¢ Levers planimétriques et altimétriques â€¢ Implantations d'ouvrages â€¢ Réalisation de plans 1.2. Foncier â€¢ Reconnaissance de limites â€¢ Division parcellaire 1.3. Techniques immobilières â€¢ Etat descriptif de division de copropriété â€¢ Division en volume 1.4. Urbanisme, paysage et aménagement â€¢ Production de documents administratifs (certificats d'urbanisme règlements d'urbanisme, déclaration de travaux) â€¢ Participation à la conception des opérations d'aménagement (lotissements, zones d'aménagement concerté, aménagement foncier rural) â€¢ Participation à la conception des projets d'infrastructures 1.5. Interventions spécifiques â€¢ Système d'information géographique (SIG) â€¢ Imagerie numérique et photogrammétrie terrestre

2 Emplois concernés Le titulaire du baccalauréat professionnel de Technicien Géomètre - topographe trouve une insertion professionnelle dans : â€¢ les cabinets de géomètres experts ; â€¢ les sociétés de topographie ; â€¢ les bureaux d'étude techniques ; â€¢ les services techniques des collectivités : villes, communautés urbaines, départements, régions ; â€¢ les entreprises du bâtiment et des travaux publics ; â€¢ les entreprises gestionnaires de réseaux : adduction d'eau, assainissement, électricité, télécommunications ; â€¢ le secteur de l'environnement : parcs naturels, agences de l'eau. Dans l'ensemble de ces structures, l'emploi visé est un emploi de technicien. Il peut éventuellement postuler à des concours lui permettant d'intégrer : les services centraux de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Environnement ; la fonction publique territoriale ; le cadastre ; l'Institut Géographique National. **3 Activités du technicien géomètre - topographe** Il exerce son activité dans les cinq domaines suivants d'intervention du géomètre-expert : 1 Techniques topographiques Ce technicien participe à l'établissement des plans descriptifs du terrain en planimétrie et en altimétrie, que produit le géomètre à partir des levés topographiques qu'il effectue. Il participe également aux missions d'implantation (de lotissements, d'infrastructures routières, de bâtiments) et de métrologie (mesures de haute précision en milieu industriel ou sur ouvrages d'art). 2 Techniques foncières Le technicien

g om tre - topographe assiste le g om tre-expert dans la fixation des limites des biens fonciers, que ce dernier est seul habilit     tablir. Il   assiste  galement dans la pr paration des documents organisant des mitoyennet s, des divisions fonci res et des servitudes. Il contribue   la mise   jour et   la conservation des donn es concernant la d limitation et la consistance de la propri t  fonci re. 3 Techniques immobili res Le technicien g om tre - topographe contribue   l' tablissement des diff rents documents permettant la mise en copropri t  des immeubles. Il participe au mesurage de superficie. 4 Urbanisme, paysage et am nagement Sous l' autorit  du g om tre, le technicien g om tre - topographe participe aux missions d'ing nierie et de ma trise d'uvre des projets men s par les collectivit s territoriales et les am nageurs priv s en mati re de voiries et de r seaux, d'infrastructures, de r colement des ouvrages, de requalification d'espace public, d'am nagement de centre bourg ou de zones d'activit s, d'am nagement foncier rural. 5 Interventions sp cifiques Le technicien g om tre - topographe peut participer   la mise en place, par le g om tre en partenariat avec les  lus locaux, des syst mes d'information g ographique (SIG) qui servent d'outil de suivi et d'aide   la d cision dans diff rents domaines : pr vention des risques majeurs, gestion des transports et des d placements, diagnostic de la voirie communale, inventaire du logement social, gestion des r seaux (assainissement, eau potable,  lectricit , t l communications), du mobilier urbain ( clairage public)  !

4 Evolution de carri re

En fonction de ses attentes, de son exp rience et de ses aptitudes, plusieurs types d' volution sont possibles. Le titulaire du baccalaur at professionnel Technicien g om tre - topographe peut notamment envisager d'acquiescer   une qualification de technicien sup rieur.